Image not found or type unknown

Porte d'entrée collée par vandalisme

Par **Carole bianchini**, le **06/03/2017** à **11:08**

Bonjour,
J'habite depuis le 15 janvier dans un immeuble de 12 appartements ou un (ou des) petit malin s'amuse à remplir de colle les serrures des logements, 16 fois en 18 mois environ, 2 fois pour moi en même pas 2 mois.
Personne n'a encore réussi à lui tomber dessus.
Jusqu'à présent, les frais d'ouverture de porte étaient remboursés par le bailleur (bourg habitat) mais ils auraient apparemment trouvé des textes de jurisprudence et envisageraient de nous laisser à charge les factures dorénavant.
Ma voisine, seule avec deux enfants a été"collée" 4 fois en 6 mois, à 200 ou 250 euros l'intervention! Je vous laisse imaginer.
Devons nous donc supporter en tant que locataire ces frais de dégradations volontaires, de vandalisme, dûs
A de la malveillance ....
Merci

Par **Visiteur**, le **06/03/2017** à **11:29**

Bonjour,
des plaintes ont elles été déposées au minimum ?

Par **Carole bianchini**, le **06/03/2017** à **19:07**

Bonjour,
Oui, il y a 15 plaintes et un dossier en cours à la gendarmerie, à chaque fois, nous appelons le bailleur et les gendarmes se déplacent pour interroger tous les locataires présents, puis convoquent ceux qui ne sont pas la ....

Par **Carole bianchini**, le **06/03/2017** à **19:07**

Bonjour,
Oui, il y a 15 plaintes et un dossier en cours à la gendarmerie, à chaque fois, nous appelons le bailleur et les gendarmes se déplacent pour interroger tous les locataires présents, puis

convoquent ceux qui ne sont pas la ....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés